



GUICHET UNIQUE POUR LE DÉPÔT DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Certificat d'urbanisme - Déclaration préalable -
Permis de construire - Permis d'aménager - Permis de démolir

Vous avez un projet de construction, rénovation, d'aménagement, ... ?
Vous devez déposer une demande d'autorisation auprès de votre commune.

Optez pour la démarche en ligne
plus simple, plus rapide et accessible à tous :

<https://paysdefalaise.geosphere.fr/guichet-unique/>



Un service en ligne **accessible 7/7 - 24/24** depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou de poster votre dossier.



Un **suivi de l'avancement** de votre dossier en temps réel.



Une **aide en ligne** pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.



Des **échanges simplifiés** avec l'administration. Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne.



Un **gain de temps et d'argent**. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier.

Ce service en ligne est ouvert pour les communes suivantes :

AUBIGNY Bernières-d'Ally
Bons-Tassilly CORDEY
Dambainville Epaney ERBAINES Ernes
Falaise Fontaine-le Pin FOURCHES
Frapé-La-Mère Jort LA HOCQUETTE Le
Mugel-Villemeut Leffard MAIZIÈRES
Montcaux-Coulbœuf Noron-l'Abbaye
MORREY-EN-AUGE Orden Ouil-
ly-le-Tesson PERRIÈRES Pathe-
ville-Ners Pierrefitte-en-Cinglais
PORT-D'OUILLY Poligny Rappilly
ROUVRES Saint-Germain-Langot Saint-Mar-
tin-de-Mieux SAINT-PIERRE-CANIVET
Saint-Pierre-du-Bis Sassy SOULANGY Sou-
mont-Saint-Quentin USSY VERSAINVILLE
Villiers-Carviel Villy-Lez-Falaise

**Votre mairie reste à votre disposition pour
vous accompagner dans cette démarche.**

A noter, le dépôt papier ou l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception reste possible à la Mairie où se situe votre projet.